

Adresse de la société populaire de Lacaune, qui félicite la
Convention, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Lacaune, qui félicite la Convention, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794). In:
Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 370;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14182_t1_0370_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

vaincrons toujours nos ennemis et les traîtres du dehors et du dedans. Continuez à repousser les affreuses cohortes des brigands; encore un effort, la République française sera immuable d'après la conspiration que viennent d'anéantir nos législateurs montagnards. Remercions les, encourageons les à ne point cesser leurs pénibles travaux et leur surveillance qui nous conduit au bonheur dont nous jouissons, qui nous conduira à la gloire et à la prospérité qui ne peut abandonner la cause juste que nous défendons.

En vous vouant notre reconnaissance actuelle et pour l'avenir, tressons les couronnes dont ils auront besoin pour les décerner à nos braves défenseurs; qu'ils continuent d'être les conducteurs des braves légions de la République, sages représentans, quand avec votre raison vous joignez l'exemple de la valeur en conduisant nos généraux et les bras des soldats, le républicain français n'a rien à craindre. Plus de traîtres parmi vous, bientôt vous viendrez vous rejoindre au corps législatif finir vos travaux par le code des lois émané de votre sage constitution. Restez, Représentans, jusqu'à cette époque, à votre poste, et nous, peuple, nous jouirons en paix des bienfaits de vos incomparables travaux qui seront avec vos noms gravés sur la pierre et l'airain de notre régénération, n'aurons qu'à transmettre ces souvenirs à nos enfans qui n'auront qu'à surveiller l'exécution de vos sages lois pendant l'éternité de la paix dont ils jouiront pour des siècles à venir, leur recommandant de ne jamais s'écarter des chemins que vous leur tracez et de la religion de la nature éclairée par la pratique de la justice et de la raison; ce sera vous prouver notre reconnaissance qui fera toujours dire: Vive la République française, une et indivisible ».

LE ROY (maire), PETIOT, MILAINE, DAMOND.

g

La Sté populaire de Cours (Rhône).... témoigne son indignation sur le nouvel attentat commis sur la personne de deux représentans du peuple Collot-d'Herbois et Robespierre, et l'invite à rester à son poste (1).

h

[La Sté montagnarde de Lacaune à la Conv.; 27 germ. II] (2).

« Représentans,

Encore une fois vous avez sauvé la chose publique, encore une fois vous avez déjoué par votre vigilance, votre activité, votre zèle et votre sagesse les complots liberticides des scélérats, des factieux et des traîtres; encore une fois vous avez vu tomber les têtes de ces infâmes conspirateurs qui sous le voile, les uns du patriotisme, de la modération et de la clémence, les autres de l'immoralité, de la corruption et du vice, méditaient en secret la

ruine de la liberté; encore une fois tous les fils sont rompus, encore une fois la République triomphe... Grâces immortelles vous soient rendues, dignes représentans d'un peuple franc et libre; continuez avec la même fermeté et la même énergie à détruire le fanatisme et la superstition.

Renverser toutes les idoles, brisez les sceptres de tous les tyrans de la terre, chassez le despotisme, anéantissez l'esclavage, nous vous secondons de tout notre pouvoir, de toutes nos forces et nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour soutenir nos droits et pour défendre la dignité de la République. Restez à votre poste, achevez un si bel ouvrage pour qu'ensuite nous puissions jouir en paix du bonheur que nous prépare notre merveilleuse et sublime révolution. Vous avez mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, grâces immortelles vous soient encore rendues ! La République fondée sur de pareilles bases, sur de pareils principes, est éternelle et impérissable ».

BARTHEZ, SICARD, BONNAFFÉ.

i

[Le b^m des jeunes républicains de Bagnols à la Conv.; 13 flor. II] (1).

« Mandataires du peuple,

Quand vous travaillez pour la liberté, quand nos frères et nos pères combattent pour elle, n'est-il pas de notre devoir d'aider à nos frères d'armes, d'armer nos bras d'un fer vengeur, et d'exterminer les ennemis intérieurs sous quelque forme qu'ils se présentent ? Oui, sans doute, nous le devons, et si la nature nous refuse des forces, l'amour de la patrie nous en donne.

Nous venons de nous organiser en bataillon; nous nous exerçons à manier ces armes qui bientôt serviront à frapper les tyrans et leurs vils satellites et à consolider l'avantage que nos pères ont si bien commencé.

Vous avez mis les vertus à l'ordre du jour et nous, nous saurons les mettre dans nos cœurs. Vous avez propagé le culte de la raison et nous, nous avons secoué le joug de la superstition que nos mères avaient inculquée dans nos âmes. Nous ne voyons que la liberté, nous ne vivons que pour elle.

Parlez, Représentans, parlez et nous volerons partout où la voix de la patrie nous appellera. Qu'ils tremblent les esclaves ennemis de la liberté; qu'ils sachent que quand les héros qui les combattent ne seront plus, nous sommes ici prêts à voler à leur place, à les venger, à terrasser les despotes, à anéantir le despotisme et à rendre la liberté de l'un à l'autre pôle. Tel est notre serment, nous saurons le tenir ».

Théodorit FERRAND (présid.), GINOUX (secrét.), BLAIS, VOULLAND, ROULET, GENSOUL, THIBAUD, [et 5 signatures illisibles].

(1) B^m, 26 prair. (2^e suppl^t).

(2) C 306, pl. 1161, p. 20.

(1) C 306, pl. 1161, p. 21. (En marge: citoyen, nous te prions de lire cette lettre en pleine séance).